

# PROTOCOLE SANITAIRE

Commission Sportive Nationale

Guide de reprise des compétitions gérées par la CSN  
Préconisations aux Ligues et Comités

*En lien avec la Commission Médicale de la FFH*

Edition du 9 octobre 2020

# SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>Publics concernés .....</b>	<b>4</b>
<b>Protocole général .....</b>	<b>4</b>
<b>Protocoles spécifiques .....</b>	<b>4</b>
Un cas de COVID-19 dans mon équipe .....	4
Au sein des clubs .....	6
<b>Protocole de match .....</b>	<b>6</b>
Avant le match.....	6
Pendant le match.....	7
A la mi-temps.....	7
Après le match.....	7
<b>Recommandations transports .....</b>	<b>8</b>
<b>Protocole médical.....</b>	<b>8</b>

# PRÉAMBULE

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement progressif et après avis du Haut Conseil de la santé publique, le gouvernement a identifié une nouvelle étape dans l'encadrement réglementaire de la pratique sportive à compter du 11 juillet dernier (phase 4 du déconfinement). Avec la fin de l'état d'urgence sanitaire, cette nouvelle étape a été encadrée réglementairement par le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, consolidée le 14 août dernier.

**Ces différentes étapes sont maintenant complétées par le guide de rentrée sportive, rédigé par le Ministère des Sports, en date du 2 septembre 2020 :**

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guiderentreesportive.pdf>

C'est sur cette base que la FF de Hockey publie ce protocole sanitaire qui a pour objet de fixer les règles et recommandations applicables **au déroulement** des championnats organisés par la Commission Sportive Nationale.

Malgré l'annonce gouvernementale, la pratique des sports collectifs reste sous contrôle. En effet, un certain nombre de contraintes et de mesures demeurent. Afin que les activités des clubs se déroulent dans des conditions "sécurisées" vis-à-vis de la situation sanitaire actuelle, il convient de lire attentivement les éléments de cette note et de les respecter scrupuleusement.

Les éléments ci-dessous sont cependant sous-tendus aux éventuelles évolutions réglementaires qui seraient prises par les autorités en fonction du contexte sanitaire général lié à la pandémie de la Covid-19. Ces évolutions seront bien évidemment communiquées sur le site fédéral que nous vous invitons à consulter régulièrement.

Les éléments détaillés dans le protocole ci-dessous sont applicables aux championnats gérés par la Commission Sportive Nationale (CSN).

Néanmoins, ce document peut servir de base et de préconisations aux Comités Départementaux et aux Ligues Régionales pour l'organisation de leurs compétitions.

**Les clubs sont en charge du suivi de la situation sanitaire et de la communication des informations nécessaires à la tenue des rencontres auprès des différentes instances.**

## PUBLICS CONCERNES

Ce protocole sanitaire s'adresse à l'ensemble des parties prenantes des clubs disputant les championnats organisés par la CSN, c'est-à-dire aussi bien les joueurs et joueuses, les arbitres et les officiels, que l'encadrement sportif et médical.

Les sportifs de haut niveau et professionnels doivent se référer aux protocoles sanitaires de reprise conçus par leur fédération délégataire, qui ont été validés par les autorités compétentes gouvernementales.

## PROTOCOLE GENERAL :

Le virus continue de circuler en France, en Europe et dans le monde entier. Ceci nécessite le maintien voire le renforcement de certaines mesures :



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Une bonne distanciation, c'est une crose tendue !

## PROTOCOLES SPECIFIQUES :

Les règles, si elles sont plus restrictives, imposées par les autorités locales (propriétaires d'infrastructures, préfecture) et les responsables d'établissements d'accueil (CREPS, hôtel, restaurants) prédominent sur l'ensemble des obligations et recommandations fédérales.

La CSN prendra appui sur la Commission Médicale, dès que nécessaire, pour toutes situations spécifiques.

Ce présent document est validé par la Commission Médicale.

### ❖ Un cas de COVID-19 dans mon équipe

Il est recommandé au club de dissocier et cloisonner les groupes en fonction de leur niveau de compétition.

Une équipe doit être apparentée à une « bulle ». Celle-ci est composée des joueurs/joueuses, des membres du staff (entraîneur, chef d'équipe, médecin, kiné, etc) ou encore de dirigeants proches de l'équipe.

**Vous avez fait parvenir à la CSN, une liste de 20 joueurs/joueuses minimum et 30 joueurs/joueuses maximum pouvant être inscrits sur une feuille de match, ainsi que les membres du staff faisant partie de cette bulle.**

**Toute modification de liste doit être envoyée à la CSN pour une mise à jour.**

Vous devez également tenir un cahier de présence aux entraînements qui vous servira si vous devez fournir des éléments à l'Agence Régionale de Santé (ARS) en raison d'un cas de COVID 19.

- *1 personne symptomatique* : nous conseillons à une personne symptomatique de voir un médecin et de se faire tester dans les plus brefs délais. Il est recommandé de ne pas jouer en cas de symptômes du COVID-19, jusqu'au résultat négatif du test.
- *1 cas confirmé de COVID-19* : isolement du joueur pendant **7 jours**. Pour la reprise de la pratique, un test négatif est nécessaire et une consultation médicale est **obligatoire** (cf protocole médical). Concernant les sportifs de haut niveau, un guide spécial leur est dédié à ce sujet.

**Le jour J est la date à laquelle le prélèvement a été effectué.**

- *Les cas contacts probables* (personnes étant dans la même bulle que le cas confirmé et ayant eu des contacts hors masques et sans distance physique prescrite) : communiquer la liste des personnes à l'ARS, tester les cas contacts probables (J+7 après le dernier contact avec la personne positive), pas de pratique sportive en attendant le résultat du test. Si négatif à J+7, reprise possible de la pratique à J+8. **La CSN est en mesure de demander toutes pièces justificatives aux clubs.**

*\*Cas particuliers :*

*- Lors d'un rassemblement d'une équipe nationale ou régionale, ou dans le cadre du fonctionnement d'un Pôle, si un cas COVID est détecté en amont ou lors de ce rassemblement, la CSN sera chargée de déterminer les cas contacts probables. A partir de 3 cas contacts identifiés par la CSN au sein d'une même bulle, le club peut demander le report d'un match.*

*- Lorsqu'un cas COVID est détecté dans les 7 jours suivant un match, tous les joueurs inscrits sur la feuille de match sont considérés comme cas contacts. Le club adverse a la possibilité de demander le report du match, si celui-ci se dispute sous 7 jours.*

### **Remise possible des matchs**

- Seule la CSN est habilitée à valider la remise des matchs.
- Dès qu'un cas COVID 19 est testé **positif** au sein d'une bulle, le club doit en informer la CSN. Le premier match suivant ce signalement, dans une période de 7 jours, est automatiquement remis. Cela permettra de définir les cas contacts identifiés, la mise en isolement et de réaliser les tests nécessaires.
- Au-delà, un match doit être remis dès que 3 cas positifs au COVID sont confirmés au sein de la bulle (un joueur ou un membre du staff de l'équipe) sur la même **semaine**. Pour obtenir la remise de la rencontre, le club doit fournir une attestation mentionnant 3 cas de Covid avérés ([bastien.cauderlier@ffhockey.org](mailto:bastien.cauderlier@ffhockey.org)). **Au-delà du vendredi à 15h, toutes demandes doivent être envoyées à Lucien Levier ([lucien.levier@wanadoo.fr](mailto:lucien.levier@wanadoo.fr)) et Benoit Coisne ([benoit.coisne@wanadoo.fr](mailto:benoit.coisne@wanadoo.fr)).**
- Les matchs remis devront être rejoués le plus tôt possible.

## ❖ Au sein des clubs:

- Port du masque obligatoire (sauf pour les enfants de moins de 11 ans) dans l'enceinte du club excepté sur le terrain lors des moments de pratique.
- Obligation de désigner un "responsable-COVID" dans le club qui reçoit pour gérer notamment les flux et les distanciations, les jours de matchs. Il sera le référent du club concernant la mise à disposition du matériel sanitaire et l'implantation stratégique du gel hydroalcoolique.
- Organiser un flux d'entrée et de sortie différent et dans les endroits exigus au sein des infrastructures.
- Les vestiaires collectifs sont à nouveau accessibles, sous réserve de l'autorisation locale, dans le strict respect des protocoles sanitaires.
- La distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes et le port du masque y sont systématiquement respectés.
- L'accès aux douches est autorisé, sous réserve de l'autorisation locale, si la distanciation physique y est respectée (pas de port du masque obligatoire) et si un nettoyage régulier quotidien est effectué.
- Le public accueilli porte un masque et doit avoir une place assise, mais le respect d'une distanciation physique d'un siège d'écart est supprimé. Toutes les autres mesures barrières restent préconisées.
- Dans son avis du 03 août 2020, le Haut Conseil de la Santé Publique a recommandé que l'accueil du public debout dans les établissements sportifs recevant du public ne disposant pas de tribune ou seulement de petite capacité, lors d'une manifestation sportive, soit autorisé dans le respect de certaines conditions : port du masque et distanciation physique de 1 mètre, gestion du flux de personnes, respect des gestes barrières, information et communication auprès du public des mesures préventives.

## PROTOCOLES DE MATCH :

Les obligations et recommandations de la note de rentrée des clubs (phase 4) sont également applicables, sauf contre-indication ci-dessous.

Le protocole du match a pour but premier d'éviter la propagation du virus lors des matchs de hockey et ainsi permettre le bon déroulement de notre championnat.

Les contacts à haut risque sont principalement observés lors des briefings et débriefings (avant le match, mi-temps et après le match), lors d'utilisation de matériel tels que les masques de PC ou encore lors de l'après-match.

## ❖ Avant le match

- S'assurer de l'information des équipes sur les mesures sanitaires en vigueur.
- S'assurer de la dotation et du déploiement des moyens nécessaires à l'application des mesures sanitaires en vigueur.
- Assurer le pilotage opérationnel de la rencontre au plan sanitaire, en lien avec le «responsable-COVID».
- Lors de l'échauffement, les 2 équipes occupent chacune une moitié de terrain. En cas de perte de balle dans la moitié de terrain adverse, il suffira de la réclamer à l'équipe qui la retournera au moyen de la crosse.

## ❖ Pendant le match

- Suppression du line-up.
- Eviter les contacts en dehors des phases de jeu et lors des temps morts.
- Le toss s'effectue avec les deux arbitres et les deux capitaines dans le respect des distanciations sanitaires.
- Suppression des ramasseurs de balles en Elite et Nationale 1 Hommes et Dames. Des balles peuvent être placées derrière la ligne à différents endroits sur le terrain par le club recevant.
- Maintien de la table technique avec 2 personnes masquées maximum, la table technique est également chargée de vérifier le port du masque pour les personnes concernées.

**Les arbitres seront chargés de noter les personnes présentes à la table technique en « observations » de la feuille de match électronique.**

- Port du masque obligatoire pour le public ainsi que toutes les personnes non joueurs ou joueuses. **Les arbitres, joueurs et joueuses (sur le terrain ou sur le banc) en sont dispensés pendant le match.**
- Respectez les distanciations physiques sur le banc des remplaçants
- Aucun prêt de matériel ne sera toléré. Chaque joueur joue avec son propre équipement. Aucun échange de gourdes n'est possible.
- Les masques de PC doivent être numérotés et désinfectés à chaque changement d'utilisateur, par le chef d'équipe.
- Le chef d'équipe sera chargé de la désinfection et, dès lors, se placer au coin de corner à l'extérieur du terrain.
- Les équipes seront responsables de la désinfection de leurs matériels et devront être en possession de désinfectant.
- Respecter les distanciations **physiques** avec le corps arbitral.
- Respecter les distanciations **physiques** lors de la célébration des buts.

## ❖ A la mi-temps

- Respecter les gestes barrières pendant la mi-temps.
- Dans le 1<sup>er</sup> temps s'hydrater avec sa propre gourde et s'alimenter en respectant la distanciation.
- Seuls les membres du staff masqués peuvent s'approcher des joueurs.
- Il est recommandé d'effectuer le briefing sur sa moitié de terrain, hors des buts et des bancs de touche. En cette phase joueurs et staff doivent porter le masque.
- Il est interdit de s'approcher des arbitres durant la mi-temps.
- Après s'être hydratés, les arbitres devront porter le masque.

## ❖ Après le match

- L'ensemble du matériel informatique (ordinateur, etc) est désinfecté avant et après les rencontres.
- Supprimer le serrage de mains avec l'adversaire. Un « check » avec la crosse est privilégié.
- Lors de la récupération, les joueurs ne seront pas autorisés à s'approcher du public.
- Obligation de porter le masque dès que l'on sort du terrain.
- La sortie se fera groupée, l'équipe visiteuse en premier en respectant les gestes barrières.
- Nous recommandons de ne pas prolonger sa présence au club après le match.

## Recommandations de transports :

Compte tenu des nombreuses incertitudes concernant le bon déroulement du calendrier jusqu'à son terme, avec des fortes probabilités de report d'un certain nombre de rencontres, la Fédération Française de Hockey recommande aux Clubs de privilégier l'organisation des déplacements en véhicules (autocar/minibus/voitures particulières) ou avec la SNCF qui offrent plus de souplesse en cas d'annulations/reports.

En cas de co-voiturage, merci de respecter le port de masque, d'utiliser le gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie du véhicule et de désinfecter régulièrement celui-ci.

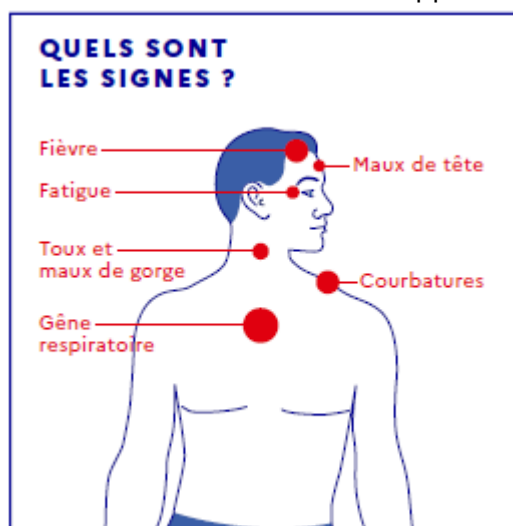
Compte tenu des distances et lorsqu'une réservation aérienne s'impose, il est fortement recommandé d'éviter d'effectuer des réservations avec des billets « non modifiables, non remboursables », et de vérifier les conditions d'annulation imposées par la compagnie aérienne préalablement à la réservation.

Dans le cas de réservations sur des compagnies lowcost il convient de vérifier la possibilité de souscrire une assurance annulation, avant de procéder à la réservation.

Le cas échéant et compte des conditions drastiques imposées par ces compagnies la FFH ne pourra pas prendre en compte les frais d'annulation suite à un report/annulation de match.

## Protocole médical :

- Respecter le Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive édité par le Ministère des Sports et mis à jour régulièrement suite aux nouvelles directives gouvernementales.
- Une consultation médicale s'impose pour toute personne ayant contracté le Covid-19 ou ayant eu une activité modérée durant la période de confinement.
- S'hydrater très régulièrement avec sa propre bouteille ou gourde.
- Arrêter toute activité en cas d'apparition des signes d'alerte :



- Ne pas pratiquer l'automédication.
- Surveiller régulièrement sa température à distance d'un exercice.

**Contact :** Bastien CAUDERLIER // [bastien.cauderlier@ffhockey.org](mailto:bastien.cauderlier@ffhockey.org) // 01 44 69 33 64